

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.002

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 février 2006

DATE D’AFFICHAGE

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD, Mme TURPIN

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CENTRE SOCIAL MARNE YEUSE ANIMATION – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION

VOTE : UNANIMITE

Par convention cadre (CAF/Conseil Général/Commune de ROYAN) en date du 24 Janvier 2005, la Ville de ROYAN participe au financement du Centre Social Marne Yeuse.

Dans l'attente du versement de la subvention 2006, il est proposé de verser au Centre Social Marne Yeuse Animation, 75 276 € correspondant à 30 % de la subvention versée par la Commune au titre du budget 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- Ø De verser au Centre Social Marne Yeuse Animation la somme de 75 276 € qui sera déduite de la contribution définitive de la Ville de ROYAN versée dans le cadre du Budget 2006.
- Ø Que la dépense correspondante sera imputée au compte 6574-422 du Budget Primitif de l'exercice 2006.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 mars 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT